

PRESENTATION DU CFA ACADEMIQUE

- A la rentrée 2012, l'Académie et la Région Réunion ont créé un CFA Public qui en s'appuyant sur les ressources des lycées, développe l'apprentissage du niveau 5 au niveau 3 (du CAP au BTS).
- Ce CFA a pour objectif de fédérer l'ensemble des Unités de Formation par Apprentissage de l'académie et d'installer le statut d'apprentis dans les établissements publics.
- Le CFA académique assure la gestion administrative et pédagogique en lien avec les UFA (lycées).
- Il est rattaché au GIP-FCIP (entité du Rectorat) pour la gestion financière.

POURQUOI VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE AU CFA ACADEMIQUE ?

- Depuis 2012, Le CFA académique participe au développement régional et national de l'apprentissage.
- La taxe d'apprentissage est la deuxième source de financement après la subvention de la Région.

QUELLE PART PEUT PERCEVOIR LE CFA ACADEMIQUE ?

- Le CFA académique est habilité à percevoir la part **Quota** :
 - **Part obligatoire** pour les employeurs embauchant des apprentis (en fonction du coût de la formation).
 et
 - **Part du solde du Quota (Fonds libres)** pour toutes les entreprises embauchant ou non des apprentis.

QUELLE PART PEUVENT PERCEVOIR LES LYCEES ?

- Les lycées sont habilités à percevoir la part **Hors Quota** (catégories A).

COMMENT VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

- En indiquant à l'organisme collecteur (OCTA) les montants que vous souhaitez verser au CFA académique.
- Le versement est effectué par l'OCTA (par chèque ou par virement) au GIP FCIP, organisme gestionnaire du CFA académique.

Relevé d'identité Bancaire

Code banque : 10071 – Code guichet : 97400 – N° de compte : 00001000298 – Clé : 67
 IBAN : FR76 1007 1974 0000 0010 0029 867
 Domiciliation : TPST DENIS – BIC : TRPUFRP1

CONTACTS

GIP-FCIP
 26, rue Pitel
 974490 SAINTE CLOTILDE
02 62 29 78 30
gip.direction@ac-reunion.fr

CFA ACADEMIQUE
 24, avenue Georges Brassens – CS 71003
 97743 SAINT DENIS CEDEX 9
02 62 29 46 49
cfaacademique@ac-reunion.fr